

providentielle de Sainte Angèle, la constituaient à l'avenir la Patronne des institutrices et des jeunes filles. Monseigneur de Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec, accorda donc volontiers la permission sollicitée par la Révérende Mère Supérieure, d'établir l'Archiconfrérie en ce Monastère.

Les Associées n'ont pas manqué de (1) méditer le but de l'Archiconfrérie, de cette croisade contre les faux enseignements et en faveur de la pure doctrine ; elles ont compris quelle ardeur doit les animer pour tout ce qui a rapport au chef de l'Eglise.

Les Associées sont censées soutenir toute autre pieuse association à laquelle elles appartiendraient déjà et encourager toutes les bonnes œuvres, mais surtout l'éducation.

Les réunions générales avec sermon ou instruction en rapport avec l'Archiconfrérie, auront lieu quatre fois l'année : à la Sainte Ursule (21 octobre), à la Sainte Angèle (31 mai), à la Saint Louis de Gonzague (20 juin) ; et la quatrième, en faveur seulement des Demoiselles qui font la retraite du mois d'août.

A l'imitation de la maison de Blois, on publiera aussi des circulaires, deux fois au moins chaque année, en novembre et en avril, qui seront adressées aux Associées même les plus éloignées.

Les jours de la Présentation de la Sainte Vierge, de Noël, de Saint Joseph, de Notre-Dame du Mont Carmel, seront encore des jours de communion et d'union de prières pour les Associées, quelle part qu'elles soient. Les litanies de Sainte Angèle, des prières pour la "Glorification de Marie, le triomphe de l'Eglise, l'extension de l'Archiconfrérie, les âmes du Purgatoire," devront se trouver sur les lèvres de toutes, et faire comme un concert prolongé qui, de toutes parts, s'élève jusqu'au ciel.

Au reste, l'union des cœurs dans les cœurs de Jésus et de Marie, sous la protection de Saint Joseph et de Sainte Angèle, se renouvelant chaque jour, renouvellera aussi chaque jour cette charité mutuelle qui rend si puissant pour opérer le bien.

Agréez, Mesdemoiselles, l'assurance de l'intérêt que je porte à chacune de vous, vous souhaitant à toutes de participer largement aux bénédictions que Sainte Angèle se plaît à répandre sur ses filles par le monde entier.

Ursulines de Québec, novembre 1866.

GEO. L. LE MOINE, Ptre.

1 Ce but est amplement détaillé dans le *Manuel*. Nous attirerons aussi l'attention sur une indulgence de 60 jours pour chaque bonne œuvre.